



MAIRIE DE CUVILLY

29 rue du Matz - 60490 CUVILLY
Département de L'Oise - Arrondissement de Compiègne
Tél : 03.44.85.08.03 mairie@cuvilly.fr

**PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES DESTRUCTIONS DES NIDS D'HYMENOPTERES
(ABEILLES, BOURDONS, GUEPES, FRELONS EUROPEENS, FRELONS ASIATIQUES)**

FORMULAIRE

Date de réception

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du demandeur :

60490 CUVILLY

Téléphone : Portable :

E-mail :

Type de nid d'hyménoptères :

- Abeilles Guêpes Frelons asiatiques
 Bourdons Frelons européens

Localisation du nid d'hyménoptères :

Adresse :

Signature :

Dossier à déposer à :

Mairie de Cuvilly
29 rue du Matz 60490 CUVILLY
mairie@cuvilly.fr – 03 44 85 08 03



MAIRIE DE CUVILLY

29 rue du Matz - 60490 CUVILLY
Département de L'Oise - Arrondissement de Compiègne
Tél : 03.44.85.08.03 mairie@cuvilly.fr

Objet

Participation au coût de la destruction des nids d'hyménoptères sur le domaine privé, à la hauteur de 50% du coût de l'intervention.

Délibération n°2023-029 du 02 juin 2023.

Seuls les nids d'abeilles, de bourdons, de guêpes, de frelons européens et frelons asiatiques sont visés par la convention.

Bénéficiaires

Particuliers de la commune de CUVILLY.

Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par le prestataire agréé :
ALM Nuisibles 15 rue de la Maladrerie 60157 Elincourt Saint Marguerite
- La contamination du nid devra être effectuée avec un biocide agréé et se conformer aux conditions réglementaires en vigueur et aux indications du fabricant.
- L'abattage du nid sera effectué le lendemain avec récupération de la structure détruite et incinération.
Afin de limiter les risques d'empoisonnement secondaires, le décrochage du nid devra intervenir le plus rapidement possible après l'action de l'insecticide, au maximum dans les 72 heures.
- Concernant les nids d'abeilles, la société ALM Nuisibles travaillera en collaboration avec un apiculteur afin de procéder au déplacement du nid
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.